



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 15 FEVRIER 2010

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le 16 février 2010

**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FEVRIER 2010**

À une séance extraordinaire du Conseil d'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 15 février 2010 à 17 heure (17h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Michel Charrette, Sylvain Marinier, Yvan Chen et Jean- Léo Legault, madame la conseillère Lise Gaudreau-Régimbald, sous la présidence de son honneur le maire Denis Chalifoux.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général et madame Claude Laneuville, greffière-adjointe.

Était absent : Messieurs les conseillers Grant MacKenzie et Kenneth Hague.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais requis.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Avis de motion – Règlement numéro 2010-AGEM-025 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 4 420 000 \$ pour défrayer les coûts des travaux de réfection et de mise aux normes du Centre sportif Sainte-Agathe-des-Monts
2. Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

Avis de motion

Règlement numéro 2010-AGEM-025 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 4 420 000 \$ pour défrayer les coûts des travaux de réfection et de mise aux normes du Centre sportif Sainte-Agathe-des-Monts.

Je, Sylvain Marinier, conseiller donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-AGEM-025 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 4 420 000 \$ pour défrayer les coûts des travaux de réfection et de mise aux normes du Centre sportif Sainte-Agathe-des-Monts.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2010-AGEM-025, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sans autre formalité.

Le maire, Denis Chalifoux

Le greffier, Benoit Fugère